



N° AT 26-23

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation de sonorisation
Bar l'Olympique
Le vendredi 27 février 2026
Commune de POUGUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,
VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU l'arrêté du préfet de la Nièvre n°2007-P-2817 en date du 21 mai 2007 portant sur la réglementation des bruits de voisinage,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de Madame Laborie Laurence en date du 29 janvier 2026
Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'évènement et assurer la tranquillité publique, qu'il y a lieu de procéder à la réglementation de la sonorisation.

A R R E T E

Article 1er : Le Maire autorise Madame Laborie Laurence, qui souhaite privatiser le bar « l'Olympique » situé place Chapal, à utiliser des moyens de sonorisation à **l'intérieur du bar**, dans le cadre d'un évènement privé, **le vendredi 27 février 2026 de 19 heures à minuit.**

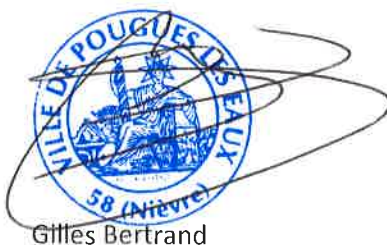
Article 2 : La pétitionnaire s'engage à prendre toutes les dispositions quant à l'intensité des dispositifs sonores et à la tranquillité du voisinage. Elle s'engage à prévenir également le voisinage de la manifestation.

Article 3 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté et dont ampliation sera remise à :

- Madame la commandante de la Brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Marzy

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 5 février 2026.

Le 1er Adjoint,



Gilles Bertrand



Mairie de Pougues-les-Eaux
90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr

